

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE DE TRADUCTION ORALE DIRECTE (TOD)**

**Ce contrat entre vous et le service TOD régit des services de traduction orale directe et du site [www.tod.lu](http://www.tod.lu). Il est important que vous lisiez et compreniez les conditions suivantes. En cliquant sur « accepter les conditions générales », vous acceptez que ces conditions s'appliquent si vous choisissez d'utiliser le service TOD.**

Le service TOD met à disposition des personnes qui traduisent oralement une réunion, conférence ou autre événement directement d'une langue vers une ou plusieurs autres langues. Dans un pays multilingue avec 3 langues officielles et avec 48% de résidents non-luxembourgeois, ce service prend de plus en plus d'importance. Le service TOD est uniquement à disposition des entités publiques (Communes, Lycées, Écoles, Ministères,...) et associations. Les coffrets de traduction peuvent être loués par toutes organisations (publiques et privées).

**Lorsque vous introduisez un devis et au moment où vous l'acceptez, vous vous conformez aux conditions générales du présent Contrat.**

### **I. CONDITION D'UTILISATION**

#### **• LOCATION ET UTILISATION DES COFFRETS**

- vous vous chargez de **recupérer et de ramener les coffrets** loués auprès du service TOD à l'adresse 12 rue Auguste Laval L-1922 Luxembourg aux horaires déterminés par le service TOD ou le cas échéant d'envoyer un intermédiaire en lui fournissant toute les informations nécessaires au retrait et au retour de ceux-ci. Le service TOD de l'ASTI a.s.b.l. n'assume aucune responsabilité quant à la gestion de la location de coffrets n'appartenant pas au service TOD.
- vous déclarez de **contrôler, dès réception du matériel de traduction, que celui-ci est complet et en bon état de fonctionnement** (veuillez noter qu'il s'agit d'équipements très coûteux)
- vous vous engagez à **tester les coffrets à l'avance sur le lieu de traduction**, afin de vérifier leur état de fonctionnement et ainsi éviter un éventuel problème technique en cours d'événement (attention aux interférences avec la sonorisation de la salle de réunion !);
- vous assumez l'entière **responsabilité du matériel durant la manifestation** (par exemple en cas de disparition d'un casque); vous devez veiller à ce que le matériel soit rendu complet, en bon état de fonctionnement et non endommagé;

---

#### **Service de Traduction Orale Directe – TOD**

ASTI association sans but lucratif - RCS Luxembourg F5199

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33-1 - fax. +352 42 08 71

[www.tod.lu](http://www.tod.lu) - [www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [tod@asti.lu](mailto:tod@asti.lu)

CCPLLULL - Agence Interculturelle - LU10 1111 1357 3532 0000

#### **Conventionné avec:**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

Département de l'intégration

- vous êtes responsable de la **collecte des casques utilisés**, de les éteindre et de les ranger correctement dans les stations de recharge des coffrets à la fin de l'événement et de vérifier que le(s) micro(s) et les batteries complétant le coffret soient rangés dans leur emplacement, (dans ce travail, vous pouvez demander à être assisté par le(s) traducteur(s), mais cela ne constitue pas une obligation).
- vous vous engagez à **signaler au service TOD**, lors de la restitution du matériel, **tout dégât ou vol**. Le service TOD se réserve le droit de demander au client le remboursement de tout dommage constaté.  
**Le représentant signataire du client assume personnellement toute responsabilité non couverte par l'assurance.**
- si un **retard dans la restitution du matériel** empêche l'organisation de la traduction orale directe suivante, vous vous engagez à payer l'indemnité entière prévue pour la traduction orale directe suivante.

En cas de non-utilisation du matériel, vous vous engagez à garder celui-ci dans un lieu chauffé et fermé à clef (pas dans un coffre de voiture).

## II. TRADUCTION ORALE DIRECTE

- **ANNULATION**

- **Par le service TOD**

En cas de force majeure (par exemple maladie, empêchement d'un traducteur-bénévole, etc.), le service TOD se réserve le droit d'annuler la traduction orale directe prévue, sans frais pour vous, par exemple :

- si le binôme de langue sélectionné dans la demande ne correspond pas à ce qui est demandé sur place ; la demande sera facturée dans son intégralité.
- si vous ne fournissez pas un numéro de téléphone d'une personne de contact sur place et joignable ; si cela cause l'impossibilité aux traducteurs-bénévoles de se rendre sur le lieu de l'intervention, la demande sera facturée dans son intégralité.
- si les conditions permettant le déroulement d'une TOD ne sont pas remplies (sonorisation insuffisante, matière trop complexe, orateur inaudible ou trop rapide, etc.), l'intervention pourra être annulée ou interrompue sur place et sera entièrement facturée.
- si les traducteurs n'obtiennent pas de place adéquate pour s'installer et de l'eau pour se désaltérer.

---

### Service de Traduction Orale Directe – TOD

ASTI association sans but lucratif - RCS Luxembourg F5199

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33-1 - fax. +352 42 08 71

[www.tod.lu](http://www.tod.lu) - [www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [tod@asti.lu](mailto:tod@asti.lu)

CCPLLULL - Agence Interculturelle - LU10 1111 1357 3532 0000

### Conventionné avec:



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

Département de l'intégration

### ➤ Par le client

En cas d'annulation de votre part, le service TOD doit en être informé par écrit au moins 48 heures à l'avance de l'échéance à l'adresse [tod@asti.lu](mailto:tod@asti.lu), autrement le tarif retenu sera entièrement facturé.

### ➤ Par défaut d'intérêt lors de l'événement

Lors de l'événement si aucun participant n'est intéressé à bénéficier de la traduction, le tarif retenu sera entièrement facturé. Les traducteurs seront libres de quitter les lieux 30 minutes après le début de l'événement.

## • DUREE DE LA TRADUCTION

Si la durée de la traduction dépasse le forfait initialement prévu dans le contrat (entre 1 minute et 1 heure), un supplément de 60 € vous sera facturé ; le dépassement sera signalé au service TOD par les traducteurs bénévoles. Lorsque le dépassement est supérieur à 1 heure et les traducteurs se manifestent disponibles à continuer la traduction, le supplément sera annulé et un nouveau forfait de 3 heures sera facturé à partir du dépassement de la 3<sup>ème</sup> heure du 1<sup>er</sup> forfait et ainsi de suite. Si la durée initialement prévue est dépassée et les traducteurs ne peuvent pas assurer la continuation de la TOD, ceux-ci se réservent le droit de quitter la manifestation à l'heure indiquée dans le contrat.

## • FACTURATION

- L'envoi de la facture se fera par envoi électronique sur votre adresse électronique. Toute autre procédure d'envoi devra être signalée par écrit à l'adresse [tod@asti.lu](mailto:tod@asti.lu)

## • VOS OBLIGATIONS

### a) MODIFICATIONS SUR DEMANDE EXISTANTE

- Toute modification sur une demande existante devra être signalée par écrit au service TOD.
- Toute modification de date sur une demande déjà acceptée par le service TOD devra faire l'objet d'établissement d'une nouvelle demande sur le site et d'une annulation par écrit de l'ancienne.

### b) ANNONCES CONCERNANT LE SERVICE DE TRADUCTION ORALE DIRECTE

S'agissant de traductions assurées par des traducteurs oraux directs non formés et bénévoles, la dénomination du service est « **Traduction orale directe assurée par l'ASTI a.s.b.l.** ». Tout document du demandeur (circulaire, dépliant, communiqué de presse, etc.) faisant référence à ce service, devra impérativement utiliser cette dénomination.

---

#### Service de Traduction Orale Directe – TOD

ASTI association sans but lucratif - RCS Luxembourg F5199

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33-1 - fax. +352 42 08 71

[www.tod.lu](http://www.tod.lu) - [www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [tod@asti.lu](mailto:tod@asti.lu)

CCPLLULL - Agence Interculturelle - LU10 1111 1357 3532 0000

#### Conventionné avec:



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

Département de l'intégration

### c) DEROULEMENT DE LA TRADUCTION

- Le demandeur s'engage à mettre à la disposition des traducteurs-bénévoles une table et 2 chaises, proches des orateurs, ainsi que de l'eau.
- Au début de la manifestation, le demandeur s'engage à communiquer au public qu'une traduction est assurée par des bénévoles de traduction orale directe.
- Par ailleurs, le demandeur s'engage, au début de la manifestation, à annoncer au public que des casques sont à la disposition de ceux qui le souhaitent, ou bien à donner aux traducteurs - bénévoles la possibilité de faire cette annonce.
- Les traducteurs - bénévoles se réservent le droit :
  - d'intervenir à tout instant de la manifestation et de l'arrêter si nécessaire pour diverses raisons (par exemple parce que l'orateur parle trop vite, ou bien s'il est à peine audible, etc.)
- de ne pas donner suite à une traduction orale directe si les conditions acoustiques de la salle de la manifestation ne le permettent (pas de sonorisation, orateur inaudible, etc.).

### d) Traductions depuis des cabines

Les traductions orales directes depuis des cabines (par exemple dans un hémicycle) pourront être assurées exceptionnellement et à conditions que :

1. lors de la manifestation, vous mettez à la disposition des traducteurs bénévoles un technicien pour résoudre les problèmes techniques et assister les traducteurs bénévoles ;
3. les projections sur écran à l'appui soient bien lisibles par les traducteurs bénévoles.

## III. REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES

Toutes les données saisies sur le site se régiront en conformité avec le règlement de la protection des données. Les données seront communiquées aux traducteurs pour les finalités des traductions et les factures transmises au gestionnaire comptable et éventuellement au porteur de la convention. Vous vous engagez à informer **par écrit** le service TOD, de votre intention de voir vos données personnelles éliminées de la base de données du service TOD.

Le service TOD traitera avec confidentialité tous les faits, informations et documents reçus dans le cadre de ses activités.

#### Service de Traduction Orale Directe – TOD

ASTI association sans but lucratif - RCS Luxembourg F5199  
10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg  
tél. +352 43 83 33-1 - fax. +352 42 08 71  
[www.tod.lu](http://www.tod.lu) - [www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [tod@asti.lu](mailto:tod@asti.lu)  
CCPLLULL - Agence Interculturelle - LU10 1111 1357 3532 0000

#### Conventionné avec:



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

Département de l'intégration



Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés asbl

vivre travailler et décider ensemble



#### IV. DISPOSITIONS GENERALES ET FINALES

- Vous vous engagez à respecter l'ensemble des clauses figurant ci-dessus.
- En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses, le service TOD se réserve le droit de vous appliquer une pénalité.
- Vous êtes est le seul responsable de la véracité des données saisies sur le site [www.tod.lu](http://www.tod.lu) et figurant dans le contrat.

**Dernière révision : 23 avril 2021**

---

#### Service de Traduction Orale Directe – TOD

ASTI association sans but lucratif - RCS Luxembourg F5199  
10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg  
tél. +352 43 83 33-1 - fax. +352 42 08 71  
[www.tod.lu](http://www.tod.lu) - [www.asti.lu](http://www.asti.lu) - [tod@asti.lu](mailto:tod@asti.lu)  
CCPLLULL - Agence Interculturelle - LU10 1111 1357 3532 0000

#### Conventionné avec:



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

Département de l'intégration